

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RECOULES DE FUMAS - COMMUNE

Séance du jeudi 21 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS**

Délibération N° DE_2024_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7
Date de la convocation : 13/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil),

Présents : Christine MOULIN, Daniel BOUSSUGE, Perrine CHOQUET, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Christian DELMAS, Jean-François OSTY

Représentés :

Absents et Excusés : Jacques BONNET, Célia BOULARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Perrine CHOQUET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - RECOULES-DE-FUMAS 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Christine Moulin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire se retire au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	90 080,42	33 188,18	0,00	33 188,18	90 080,42
Opérations exercice	98 269,47	135 072,31	23 708,57	115 179,98	121 978,04	250 252,29
Total	98 269,47	225 152,73	56 896,75	115 179,98	155 166,22	340 332,71
Résultat de clôture		126 883,26		58 283,23		185 166,49

Préfecture
Date de réception de l'AR: 25/03/2024
048-214801243-DE_2024_006-DE

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Restes à réaliser	0,00	0,00	11 000,00	500,00	11 000,00	500,00
Total cumulé	0,00	126 883,26	11 000,00	58 783,23	11 000,00	185 666,49
Résultat définitif		126 883,26		47 783,23		174 666,49

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

M. le maire, Christophe SUDRE

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 et publié ou notifié
 le 25/03 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.